



CDDH-MIG(2020)03  
04/03/2020

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)

---

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA MIGRATION  
(CDDH-MIG)**

---

**Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les  
travaux du CDDH-MIG pour le biennium 2020-2021**

*(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1361<sup>e</sup> réunion, 19–21 novembre 2019)*

**et extraits pertinents du rapport de la 91<sup>e</sup> et 92<sup>e</sup> réunion du CDDH  
(18-21 juin 2019 et 26-29 novembre 2019)**

**Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les travaux du CDDH-MIG pour le biennium 2020-2021**

*(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1361<sup>e</sup> réunion, 19–21 novembre 2019)*

**TÂCHES SPÉCIFIQUES**

.../...

- (iii) Sur la base des travaux effectués en 2018-2019, élaborer un ou plusieurs projets d'instruments non contraignant(s) du Comité des Ministres ou d'autres textes (par ex. recommandation, lignes directrices, manuel de bonnes pratiques) concernant des questions de droits de l'homme dans le contexte de la migration.

.../...

\* \* \*

**Extraits du rapport de la 91<sup>e</sup> réunion du CDDH**

(18-21 juin 2019, document CDDH(2019)R91)

**5.3 Droits de l'homme et migration (CDDH-MIG)**

39. Le Président du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH- MIG), M. Morten RUUD (Norvège), présente au CDDH les résultats de la 6<sup>e</sup> réunion du Groupe (26–28 mars 2019, rapport CDDH-MIG(2019)R6). Celle-ci a permis de finaliser le projet révisé de Guide pratique concernant les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations : favoriser l'efficacité en termes de résultats (CDDH-MIG(2019)02).

40. Le Guide, qui fait souvent référence à l'*Analyse des aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations* publiée par le CDDH en 2018, vise à illustrer de manière concrète la mise en œuvre des alternatives efficaces en termes de respect des droits de l'homme, des procédures d'immigration et en termes de rapport coût- efficacité.

41. Le CDDH félicite le CDDH-MIG, son Président, son Rapporteur et son Secrétariat pour la qualité des travaux accomplis dans ce domaine particulièrement sensible. Au terme de l'examen du texte, il adopte son *Guide pratique concernant les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations: favoriser l'efficacité en termes de résultats* (CDDH(2019)R91Addendum5) et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour information.

42. Le CDDH note avec satisfaction que les travaux du CDDH-MIG ont déjà été vivement salués lors de la Conférence internationale organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et le Réseau Européen des Migrations le 4 avril 2019 à Strasbourg, portant sur les alternatives efficaces à la rétention des migrants. Les travaux du CDDH dans ce domaine sont largement référencés et ont été utilisés et diffusés par d'autres institutions internationales. Ces travaux ont également été une source d'inspiration pour le développement d'un cours spécifique du programme HELP<sup>1</sup> dédié aux alternatives à la rétention dans le contexte des migrations<sup>2</sup>.

43. Le CDDH décide que les travaux du CDDH-MIG devront se poursuivre en 2019 et au cours du prochain biennium. Afin de déterminer les tâches prioritaires à accomplir, notamment leur contenu et leur format, le CDDH-MIG a lancé une consultation écrite en mai 2019 (CDDH- MIG(2019)08). Dans un premier temps, le CDDH a décidé de se focaliser sur *le placement alternatif en famille des enfants non accompagnés et séparés*. Si le temps et les ressources le permettent, d'éventuelles *lignes directrices sur les alternatives à la rétention de migrants* pourraient être explorées simultanément.

44. Afin de laisser la marge suffisante pour les travaux futurs, le CDDH propose que le mandat 2020-2021 se limite à signaler que, « sur la base des travaux effectués en 2018-2019, un projet d'un ou de plusieurs instruments non-contraignant(s) du Comité des Ministres (par ex. recommandation, lignes directrices, manuel de bonnes pratiques) sera élaboré concernant des questions de droits de l'homme dans le contexte de la migration ».

\* \* \*

## **Extraits du rapport de la 92<sup>e</sup> réunion du CDDH**

(26-29 novembre 2019, document CDDH(2019)R92)

### **5.2. Droits de l'homme et migration (CDDH-MIG)**

46. Le Président du Groupe de rédaction sur la migration et les droits de l'homme (CDDH-MIG), M. Morten RUUD (Norvège), fait rapport des travaux accomplis par le Groupe lors de sa 7<sup>e</sup> réunion (23-24 octobre 2019). Il signale que le CDDH-MIG a commencé ses nouveaux travaux sur le placement en famille des enfants migrants non-accompagnés et séparés. Après avoir invité des experts sur le terrain à participer à une table ronde interactive, le Groupe a décidé d'élaborer un document ne dépassant pas 30 pages et décrivant les normes juridiques pertinentes ainsi que les principales considérations relatives à la mise en œuvre concrète des soins axés sur le placement en famille. Dans ce but, le Groupe a :

<sup>1</sup> Le programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP).

<sup>2</sup> La première réunion du Groupe a eu lieu le 13 juin 2019. Deux autres sont prévues en 2019 (1<sup>er</sup> octobre et 29 décembre). Ce cours, adressé aux professionnels du droit, est combiné avec deux autres cours portant respectivement sur l'asile et sur les droits des enfants migrants.

- i. approuvé un projet de table des matières et un programme de travail pour 2020 ;
- ii. décidé qu'un premier projet du document sera envoyé d'ici fin janvier 2020 aux participants au CDDH pour d'éventuels commentaires, accompagné d'une invitation à partager des exemples de pratiques et / ou défis / suggestions susceptibles d'enrichir davantage le texte.

47. Le CDDH approuve le plan de travail du CDDH-MIG pour 2020 et son projet de table des matières sur le placement en famille des enfants migrants non-accompagnés et séparés. Il note que les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays de première ligne devraient être dûment pris en compte par le CDDH-MIG dans ses travaux futurs.

48. Par ailleurs, le CDDH note que le *Guide pratique sur les alternatives à la détention des migrants : favoriser l'obtention de résultats effectifs* est désormais disponible en version imprimée en anglais et en français. Le CDDH félicite le CDDH-MIG pour son travail visible et utile dans ce domaine important.

49. A la demande d'une délégation, le CDDH examine l'opportunité d'ajouter les victimes de violence fondée sur la religion à la liste indicative des groupes vulnérables figurant au chapitre 1.6 du Guide pratique, mais décide de s'en tenir au texte tel que convenu auparavant.

\* \* \*